



Problème huissier hypothèque judiciaire

Par **degats**, le **05/08/2017 à 20:35**

Bonjour, rnrnrnil y a quelques années je me suis porté caution pour la location d'une maison. Suite à des impayés j'ai été condamné à payer les sommes dues par le locataire. Celui-ci a fait l'objet d'une saisie-vente dont le montant couvrait largement la dette. Durant 7 ans je n'ai eu aucune nouvelle mais aujourd'hui le propriétaire a demandé contre moi une hypothèque judiciaire provisoire sur mon habitation principale. L'huissier est incapable de démontrer qu'il a bien vendu les meubles saisis et tout porte à croire qu'ils ont été détournés à d'autres fins mais pas vendu pour régler la dette pour laquelle ils avaient été saisis. Je n'ai eu aucune copie de l'inventaire dressé à l'époque, seul le locataire en a eu une, puis-je exiger qu'il me la transmette ainsi que la preuve du montant de la vente des biens ?

Par **Visiteur**, le **05/08/2017 à 23:30**

Bonjour,rnLa solution pour vous est de prendre un avocat et vous défendre.